



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 108 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 septembre 2018

Président

M. James Maloney

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 25 septembre 2018

• (1125)

[Traduction]

Le président (M. James Maloney (Etotobicoke—Lakeshore, Lib.)): Bonjour, tout le monde. Soyez à nouveau les bienvenus.

Je vous remercie de vous être joints à nous aujourd'hui pour le début de notre nouvelle étude, qui est un aperçu de la lutte contre les ravageurs forestiers au Canada. Il s'agit de la première de six séances, je crois.

Aujourd'hui, nous accueillons trois groupes de témoins. Merci à tous de votre présence.

Nous accueillons Jean-Luc St-Germain et Derek MacFarlane, du ministère des Ressources naturelles, ainsi que M. William Anderson, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Nous entendrons également Chris Ward et Chris Norfolk, du ministère de Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick, qui se joindront à nous par vidéoconférence.

Je vous remercie tous infiniment de vous joindre à nous. Comme je l'ai dit, il s'agit de la première d'une série de séances portant sur ce sujet intéressant. Vous allez jeter les bases de l'étude pour nous.

Au cas où certains d'entre vous ne connaîtraient pas le processus, chaque groupe se verra accorder une période allant jusqu'à 10 minutes pour présenter un exposé. Vous pouvez le faire dans l'une ou l'autre des langues officielles. Je prévois qu'on vous posera des questions dans les deux langues officielles. Des appareils d'interprétation sont à votre disposition, si vous en avez besoin.

Pourquoi ne pas commencer par vous, monsieur St-Germain? Vous pouvez lancer la discussion.

M. Jean-Luc St-Germain (analyste des politiques, Direction de l'intégration des sciences et des politiques, Division de la coordination de la recherche et de l'intégration, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles): Merci.

Mon collègue Derek MacFarlane présentera la déclaration préliminaire au nom de notre sous-ministre adjointe, Beth MacNeil.

M. Derek MacFarlane (directeur général régional, Service canadien des forêts, Centre de foresterie de l'Atlantique, ministère des Ressources naturelles): Je vous remercie de me donner la possibilité de comparaître devant vous aujourd'hui afin d'aborder l'importance du secteur forestier pour le Canada et les défis auxquels nous faisons face, notamment celui que représente la lutte contre les ravageurs forestiers.

Je sais que vous êtes nombreux à être conscients de l'importance du secteur forestier pour le Canada, compte tenu de votre récente étude sur les produits à valeur ajoutée; toutefois, je voudrais commencer par présenter le contexte général du secteur dans lequel nous prenons en considération l'incidence des ravageurs forestiers.

Le secteur forestier du Canada revêt une importance économique pour le pays; il est responsable de 210 000 emplois, dont 9 700 postes destinés aux Autochtones. Il apporte une contribution de 24,6 milliards de dollars au PIB du Canada, ce qui représente 7 % des exportations du pays. Ces emplois sont répartis dans l'ensemble du Canada, dans plus de 150 collectivités rurales, et de 70 à 80 % de nos collectivités autochtones vivent dans un paysage boisé.

Le Canada compte 347 millions d'hectares de forêt, ce qui le classe au troisième rang des superficies forestières dans le monde, et plus de 40 % des forêts gérées à l'aide de méthodes durables dans le monde se situent à l'intérieur de nos frontières.

Je suis fier de dire que le Canada est considéré comme un chef de file mondial en matière de gestion des forêts, ainsi qu'en recherche et développement, y compris la diversification des produits et des marchés et notre engagement à faire avancer la bioéconomie.

Non seulement les forêts du Canada contribuent à l'économie et à la résilience de nos collectivités rurales, mais elles jouent également un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, en 2015, les forêts du Canada ont retiré 26 millions de tonnes de CO₂, et l'utilisation accrue des produits du bois continuera d'aider le Canada à respecter l'engagement qu'il a pris dans le cadre de l'Accord de Paris et à faire avancer notre Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Nous sommes des chefs de file mondiaux, qui innovons constamment afin de conserver notre longueur d'avance par rapport à nos concurrents, comme en témoignent les efforts déployés par le gouvernement dans le but de soutenir des initiatives telles que les modifications apportées aux codes du bâtiment et aux normes de la construction, qui ont permis de construire l'édifice en bois le plus haut au monde et d'aménager un écoquartier en Chine à l'aide de bois d'œuvre entièrement canadien; et l'appui des collectivités autochtones qui souhaitent effectuer la transition consistant à abandonner le diesel et à utiliser la biomasse forestière pour le chauffage et l'électricité, tout en favorisant le développement économique.

Nous sommes un secteur qui soutient les valeurs fondamentales du gouvernement, c'est-à-dire la croissance économique, la compétitivité, la lutte contre les changements climatiques et un partenariat important avec les collectivités autochtones.

Compte tenu de ce contexte, en ma qualité de forestier en chef du Canada et de responsable du Service canadien des forêts, je réfléchis chaque jour aux moyens que nous pouvons prendre pour assurer la compétitivité de notre secteur. À la base, il faut maintenir la santé et la résilience de nos forêts.

Il se passe beaucoup de choses dans le paysage forestier, et nous prêtons attention aux effets cumulatifs des points de vue environnemental et socioéconomique. Par exemple, nous constatons les conséquences directes du changement climatique, compte tenu de l'ampleur et de la fréquence accrues des feux de broussailles et des liens possibles entre le climat changeant et la propagation de ravageurs comme le dendroctone du pin ponderosa. Il y a également une volonté de multiplier les efforts que nous déployons pour le rétablissement des espèces en péril. Il est juste d'affirmer que l'industrie et les provinces sont préoccupées, et le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer.

Qu'il s'agisse d'espèces exotiques envahissantes comme l'agrile du frêne ou le longicorne asiatique, ou bien de ravageurs indigènes comme le dendroctone du pin ponderosa ou la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les ravageurs sont là depuis des décennies et y seront probablement pour des années à venir. Cela ne signifie pas que nous ne devrions pas prendre de mesures pour empêcher l'introduction et réduire au minimum la propagation de ces espèces. De fait, devant les effets cumulatifs accrus, nous devons concentrer nos efforts afin d'atténuer les dommages qui sont causés à nos ressources forestières.

Afin de nous situer un peu dans l'histoire, les centres de recherche du Service canadien des forêts de RNCAN situés à Fredericton, à Québec et à Sault Ste-Marie ont été établis en raison de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le SCF est principalement un organisme de recherche qui mène des programmes importants dans les domaines de la transformation de l'industrie, de la diversification des produits et des marchés et du développement économique des Autochtones. Toutefois, la lutte contre les ravageurs, la compréhension des effets du changement climatique, l'exploitation des forêts en tant que puits de carbone, la science relative aux incendies — y compris la simulation du comportement des feux — et les pratiques durables en matière de gestion forestière sont au cœur de nos activités.

Il importe de comprendre que les maladies et les ravageurs représentent une partie naturelle du cycle de vie des forêts; toutefois, le changement climatique et l'accroissement de la mondialisation et du commerce s'assortissent d'un risque accru d'introduction de ravageurs. En outre, en ce qui concerne les ravageurs qui sont indigènes et toujours présents, le changement climatique pourrait influencer sur leur dynamique, aggraver les éclosions et les rendre plus durables et fréquentes. Les dommages causés par les ravageurs, combinés à la perte de la fibre forestière occasionnée par les incendies et aux conséquences potentielles sur le commerce international des produits forestiers si des ravageurs sont détectés, sont importants.

• (1130)

Comme vous le savez, la gestion des forêts du Canada incombe principalement aux provinces et aux territoires, tandis qu'un petit pourcentage relève du secteur privé. Ressources naturelles Canada consacre environ 20 millions de dollars par année en salaires et en activités dans ses cinq centres de recherche à l'élaboration de solutions visant à prévenir les éclosions de ravageurs et à y réagir. Nos collègues de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont des partenaires essentiels de la prise de mesures réglementaires et de l'assurance de la conformité avec les normes phytosanitaires afin que l'on puisse protéger notre commerce des produits forestiers.

Les Canadiens vivant dans des centres urbains comme Toronto, Winnipeg, Québec ou Halifax ont peut-être entendu parler de ravageurs tels que l'agrile du frêne, le longicorne asiatique et le

longicorne brun de l'épinette. Dans le cas de l'agrile du frêne, le SCF a conçu deux ou trois approches et produits, comme l'insecticide biologique TreeAzin et les guêpes parasitoïdes, qui sont son ennemi naturel.

La prévention des éclosions forestières et l'intervention en cas d'une telle éclosion présentent un grand défi. Nous savons que le cycle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette est de 30 ans. RNCAN travaille en étroite collaboration avec les provinces de l'Atlantique, les intervenants de l'industrie forestière, des universitaires et des propriétaires de terrains boisés privés et emploie la science citoyenne pour mettre en œuvre une nouvelle approche, une stratégie d'intervention précoce à laquelle le gouvernement fédéral a affecté 74 millions de dollars sur une période de quatre ans, à compter de cette année.

Si nous examinons le cas du dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique et en Alberta, à ce jour, le gouvernement fédéral a affecté 338 millions de dollars à la mise en œuvre de techniques de lutte contre les ravageurs et les incendies forestiers, au soutien du rétablissement et de l'utilisation de la fibre, à l'amélioration de la surveillance et à l'accroissement de l'évaluation des risques. Toutefois, le dendroctone du pin ponderosa continue de se propager vers l'est.

Les membres de notre personnel qui travaillent sur les questions liées aux ravageurs sont la clé qui nous permet de comprendre les risques que présentent les ravageurs et ce qu'on peut faire pour réduire au minimum les répercussions. De fait, une évaluation récente de notre programme de lutte contre les ravageurs a confirmé, d'après nos clients, comme les provinces, les territoires, l'industrie forestière et d'autres gestionnaires de terres forestières, que nous sommes la seule entité nationale qui peut réunir les principaux acteurs au sein d'un groupe pour produire des résultats scientifiques pertinents et pratiques que nos clients utilisent pour élaborer des politiques et des programmes en matière de lutte contre les ravageurs.

Ce type de collaboration s'inscrit dans notre histoire, et il continuera d'être notre force dans l'avenir.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Anderson, la parole est à vous.

M. William Anderson (directeur exécutif, Direction de la protection des végétaux et biosécurité, Agence canadienne d'inspection des aliments): Merci, monsieur le président.

Je suis reconnaissant de l'invitation à participer à cette étude et de l'occasion d'expliquer le rôle de l'ACIA dans le contexte de la protection du secteur forestier canadien contre la propagation des ravageurs forestiers.

L'ACIA est un organisme de réglementation à vocation scientifique. Nos activités découlent d'un mandat très large, qui englobe la salubrité des aliments, la santé animale, la protection des végétaux et l'accès aux marchés. Depuis 1997, l'ACIA fait appliquer les règlements fédéraux du Canada concernant la santé des végétaux, la santé animale et la salubrité des aliments, et elle maintient les normes de salubrité alimentaire du pays. L'ACIA est responsable et a pour mandat de protéger les ressources végétales et l'environnement du Canada contre les ravageurs exotiques envahissants qui peuvent détruire nos forêts et nos cultures.

Aujourd'hui, elle fait face à de nombreux défis qui ont une incidence sur ses activités, notamment les changements climatiques, un volume et un rythme commercial accrus et un éventail très diversifié d'organismes de quarantaine exotiques qui menacent nos forêts, nos cultures agricoles et notre environnement.

Le moyen le plus efficace de contrer la menace croissante que présentent les ravageurs consiste à se concentrer sur le fait d'empêcher ces ravageurs exotiques d'entrer au pays. Une fois qu'ils sont établis au Canada, ils représentent une difficulté extrême. Il est vraiment difficile d'arrêter leur progression, et les activités de lutte antiparasitaire qui les ciblent sont très coûteuses.

Depuis 1990, nous n'avons connu que deux tentatives fructueuses d'éradication. Nous avons réussi à enrayer la spongieuse asiatique, à Vancouver, au début des années 1990, et, plus récemment, le longicorne asiatique, à Toronto et Vaughan.

Les ravageurs ont une incidence dévastatrice sur notre économie, sur nos agriculteurs et sur nos exportateurs, mais il y a plus en jeu que de l'argent. Ils peuvent avoir des répercussions sur notre environnement et notre production, ainsi que sur la confiance du public et des marchés envers nos systèmes de lutte antiparasitaire. Voilà pourquoi l'ACIA se concentre sur l'adoption d'une approche préventive rigoureuse.

Je sais que le Comité voudrait explorer les moyens d'empêcher la propagation de ravageurs indigènes, comme le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette. C'est pourquoi il faut que je précise que l'ACIA est responsable de l'administration de la Loi sur la protection des végétaux et de son règlement d'application afin d'empêcher l'entrée, l'établissement et la propagation de phytoravageurs justifiables de quarantaine.

Il s'agit notamment des ravageurs forestiers exotiques envahissants tels que la spongieuse asiatique, le champignon responsable du flétrissement du chêne, le longicorne asiatique, le longicorne brun de l'épinette et l'agrile du frêne. Nous nous concentrons sur les organismes justifiables de quarantaine qui sont des ravageurs nouvellement réglementés et qui ne se sont pas encore établis.

•(1135)

Laissez-moi vous donner des explications plus précises. Un phytoraveleur nouvellement identifié est réglementé à la suite d'une évaluation du risque phytosanitaire, où il est déterminé qu'il aura des répercussions importantes sur les forêts naturelles ou urbaines ou sur les cultures de production, comme les érables ou les pommiers. On réglemente le phytoravageur lorsqu'il n'est pas déjà établi ici, c'est-à-dire qu'il est absent du Canada ou qu'il est présent en faible nombre et qu'il est visé par des mesures de lutte officielles, comme dans les cas du longicorne asiatique et de l'agrile du frêne.

Alors, comment procédons-nous pour adopter une approche préventive? Nous utilisons nos compétences en matière d'inspection et nos connaissances scientifiques afin d'examiner les voies par lesquelles les ravageurs pourraient entrer au pays.

Les phytoravageurs sont des auto-stoppeurs notoires. Ils ne se limitent pas aux produits agricoles et forestiers. On les retrouve sur tout, des pièces d'automobiles aux décorations, en passant par les meubles. Voilà pourquoi l'ACIA surveille et inspecte les voies réglementées, comme les végétaux et les produits d'origine végétale, notamment les billots, le bois d'œuvre, les copeaux de bois, l'écorce, les matériaux d'emballage en bois, le bois de chauffage et le matériel de pépinière. Certains moyens de transport sont également réglementés, comme les navires, les wagons et les conteneurs d'expédition. Par exemple, nous inspectons les navires en provenance de l'Asie afin de prévenir l'entrée de la spongieuse asiatique.

Ces programmes sont conçus en fonction de la nature de l'incursion du ravageur, de l'accessibilité des outils de lutte antiparasitaire et des probabilités de succès. Les interventions peuvent aller de l'éradication d'un ravageur ou du ralentissement de sa propagation à des solutions de rechange à la réglementation, y compris la lutte traditionnelle contre les ravageurs, comme l'emploi de pesticides.

En plus des inspections, nous avons mis en place des programmes de lutte antiparasitaire. Par exemple, le longicorne asiatique est visé par un programme de confinement et d'éradication, tandis que l'agrile du frêne est visé par un programme de « ralentissement de la propagation ». Nous appliquons une gestion axée sur le « ralentissement de la propagation » de l'agrile du frêne dans le but de prendre le temps nécessaire pour élaborer d'autres outils de lutte antiparasitaire à long terme, comme des agents de lutte biologique ou des arbres résistants aux ravageurs.

Les options en matière de lutte antiparasitaire varient en fonction de la biologie et de la distribution des ravageurs, de leur voie d'entrée et de l'accessibilité d'outils de détection et d'intervention telles que des méthodes de prospection, des traitements antiparasitaires recommandés et ainsi de suite.

J'ajouterais peut-être que ces ravageurs peuvent être imprévisibles et qu'ils le sont. Certains d'entre eux peuvent se comporter différemment de ce à quoi on s'attend, ce qui signifie que les interventions pourraient devoir être modifiées, selon que le ravageur se trouve dans un milieu urbain, dans une forêt naturelle ou sur une ferme.

J'ai mentionné l'agrile du frêne. L'ACIA applique actuellement une stratégie de lutte visant à « ralentir sa propagation », qui consiste notamment à empêcher les gens de déplacer du bois de chauffage et des billots de frêne sur de longues distances à partir de zones réglementées touchées par cet insecte.

En collaboration avec des partenaires, nous jouons aussi un rôle éducatif dans le cadre de programmes d'approche et de sensibilisation, comme notre campagne annuelle Ne déplacez pas de bois de chauffage.

Monsieur le président, vous avez peut-être entendu dire tout récemment que l'ACIA a confirmé la présence de l'agrile du frêne à Bedford, en Nouvelle-Écosse. Cette découverte a été faite à l'extérieur des zones actuellement réglementées relativement à l'agrile du frêne au Canada. Le déplacement de tout matériel de frêne tel que des billots, des branches et des copeaux ainsi que de toutes les espèces de bois de chauffage de la zone touchée a été immédiatement limité. Les personnes possédant une propriété dans cette zone ont été avisées de ces restrictions.

Comme l'ont mentionné mes collègues du SCF, nous ne pouvons pas faire ce travail seul. À l'ACIA, nous accordons de la valeur à nos partenaires et travaillons en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec les provinces, les territoires, les municipalités, le milieu universitaire et l'industrie.

Nous collaborons avec le SCF dans le but d'élaborer un cadre décisionnel en matière de gestion des risques. Ce modèle nous oriente quant aux approches d'intervention contre les phytoravageurs fondées sur la science — la biologie, la socioéconomie et l'environnement — et aux principes de gestion des risques qui découlent des normes de protection des végétaux internationales.

De plus, l'ACIA a établi des partenariats officiels et officieux avec divers intervenants, comme d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des Premières Nations, des administrations municipales, l'industrie, des organisations non gouvernementales et des entités étrangères afin de réaliser son mandat. Ces partenariats portent sur les ravageurs réglementés.

L'ACIA a également conclu des protocoles d'entente avec plusieurs provinces — je crois que ce sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario — afin de collaborer dans le cadre de la lutte contre les ravageurs forestiers exotiques envahissants. Cette collaboration suppose la tenue d'enquêtes conjointes et le fait de travailler ensemble sur des programmes d'intervention.

En ce qui concerne le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette, nos partenaires ont également un mandat. Celui des provinces consiste à veiller à la santé des forêts, ce qui comprend la lutte contre les ravageurs forestiers indigènes comme ces deux-là.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, notre approche est axée sur la prévention de l'introduction de ravageurs exotiques au Canada. Sur le front international, l'ACIA représente le Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux, ou la CIPV. Nous travaillons avec nos partenaires et avec les intervenants à la promotion de l'élaboration de normes phytosanitaires internationales et appuyons leur acceptation et leur mise en œuvre partout sur la planète.

Le respect de ces normes par nos partenaires réduit la probabilité d'introduction de ravageurs exotiques. Par exemple, les matériaux d'emballage en bois utilisés pour le commerce international de marchandises ont été désignés comme une voie majeure pour l'introduction de ravageurs. Le Canada est un chef de file mondial en ce qui a trait à l'amélioration de l'acceptation et de la mise en œuvre dans le monde d'une norme phytosanitaire internationale qui exige que les matériaux d'emballage en bois soient composés de matières traitées thermiquement, comme du bois séché au séchoir.

Pour résumer, comme le dit le vieil adage: « Mieux vaut prévenir que guérir. » Encore une fois, je suis reconnaissant de la possibilité d'expliquer le rôle de l'ACIA en ce qui concerne ce sujet important.

Je vous remercie, monsieur le président.

• (1140)

Le président: Merci, monsieur Anderson.

Monsieur Ward, allez-y.

M. Chris Ward (sous-ministre adjoint par intérim, Ministère du développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick): Je vous remercie de l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui afin d'aborder les ravageurs forestiers du point de vue du Nouveau-Brunswick. La protection de nos forêts est une chose que nous prenons très au sérieux au Nouveau-Brunswick, et nous sommes heureux de vous faire part de notre point de vue et de notre expérience à ce sujet.

Je ne prendrai qu'un instant pour vous présenter le contexte de la province, puis je me concentrerai sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la stratégie que nous employons actuellement pour lutter contre ce ravageur.

Le Nouveau-Brunswick possède une forêt diversifiée, où se trouvent de nombreuses essences d'arbres et un peuplement de conifères purs, de feuillus purs et mélangés. L'industrie forestière qui dépend de la forêt est également diversifiée, et elle comprend plus de 40 usines qui ont absolument besoin d'un approvisionnement à long terme en conifères composés d'épinettes, de sapins, de pins, de

cèdres et de plusieurs essences de feuillus, notamment l'érable, le bouleau et le peuplier.

Le modèle de propriété forestière est également complexe. Il s'agit d'un mélange de forêts de la Couronne, de petits boisés privés et de forêts gérées de façon industrielle, où environ la moitié de la forêt appartient à des intérêts privés. La Loi sur les terres et forêts de la Couronne attribue la responsabilité à l'égard de la protection des forêts contre les insectes, les maladies et les incendies au ministre du Développement de l'énergie et des ressources. Cette responsabilité existe dans le cas de toutes les terres forestières, y compris celles qui appartiennent à des organisations privées et à des particuliers.

Les fonctions liées aux ravageurs et aux maladies sont exercées par la Direction de la planification forestière et de l'intendance du ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Les employés effectuent un mélange de prospection aérienne et terrestre dans le cas de tous les problèmes liés à la santé des forêts partout dans la province. Il est particulièrement difficile de réagir de façon coordonnée et intégrée à des menaces telles que les insectes et les maladies dans un paysage de propriété complexe. Il faut beaucoup de mobilisation et de collaboration avec l'industrie et d'autres intervenants et organisations.

Par l'intermédiaire de notre ministère, le Nouveau-Brunswick recourt fortement au transfert des connaissances et dépend des ressources fournies par le Service canadien des forêts et par le groupe de travail sur les ravageurs du Conseil canadien des ministres des forêts pour optimiser son travail et étayer les directives du ministre en ce qui a trait à la protection des forêts.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est un ravageur important partout au Canada. Ses cycles d'éclosion prolongés et l'étendue de ces cycles sont bien documentés dans la littérature scientifique, et je ne les aborderai pas aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que ce ravageur est le plus préoccupant au Nouveau-Brunswick. Des données probantes remontant au moins aux années 1700 indiquent que des éclosions cycliques ont lieu dans la province tous les 30 à 40 ans. Le soutien du Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada est une ressource importante en ce qui a trait à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le fait que les scientifiques accordent la priorité aux recherches et aux technologies liées à la tordeuse au Canada atlantique a ouvert la voie à des progrès au chapitre des stratégies de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette depuis le début des années 1900.

Le projet de la rivière Verte, qui a été mené de 1944 à 1973, est encore considéré comme l'une des études les plus déterminantes à n'avoir jamais été menée sur l'entomologie forestière. Cette recherche a donné lieu à plus de 80 publications dans des revues avec comité de lecture et à d'innombrables échanges de connaissances. Elle a amélioré grandement notre compréhension des facteurs qui influent sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette recherche s'est poursuivie en tant que priorité du SCF depuis le dernier déclin de cette espèce de ravageurs. Des scientifiques du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont consacré leur carrière à la compréhension de l'écologie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce dévouement continu nous a permis de nous assurer que nous sommes bien placés pour nous attaquer à cette nouvelle éclosion grâce à des professionnels qualifiés et expérimentés.

En 2012, les dirigeants du SCF, d'universités, de l'industrie forestière et du ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick ont reconnu la menace de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui pèse sur la province. À ce moment-là, ils ont mis sur pied une initiative — la première en son genre — visant à prendre des mesures pour supprimer l'éclosion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette avant qu'elle n'ait lieu.

Cette notion a été appuyée à l'échelon fédéral par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, et le programme qui en a découlé, appelé Early Intervention Strategies to Suppress a Spruce Budworm Outbreak — stratégies d'intervention précoces visant à supprimer les éclosions de tordeuse des bourgeons de l'épinette —, a été lancé. Cette collaboration unique entre les ministères fédéral et provinciaux, des universités et l'industrie forestière a été nommée « Partenariat pour une forêt en santé ». On s'efforce de se concentrer sur la recherche et sur la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette plutôt que sur la gestion des dommages causés par ce ravageur. Autrement dit, on se concentre sur le contrôle de l'insecte et sur la lutte contre lui, pas sur les préjudices.

En détail, dans le cadre de la stratégie d'intervention précoce, on utilise des techniques et des outils novateurs pour détecter les endroits où la population de tordeuse s'accroît et on les traite au moyen d'insecticides homologués avant que les populations atteignent des niveaux épidémiques.

• (1145)

Nous apprécions grandement le soutien du gouvernement fédéral dans cette entreprise. Il a annoncé un appui d'environ 74 millions de dollars sur cinq ans, fondé sur un ratio de partage des coûts de 60 pour 40 entre le fédéral, le provincial et l'industrie.

Voici certains des progrès récemment réalisés grâce à la stratégie d'intervention précoce, qui ont eu une application pratique immédiate pour la lutte contre la tordeuse au Canada atlantique: premièrement, on comprend mieux la dynamique des populations dans le cas des nouvelles éclosions, car nous n'avions jamais eu l'occasion d'étudier le début d'une éclosion et de comprendre comment elle s'accroît et se propage.

Nous acquérons une compréhension améliorée du moment et de l'application du traitement qui permet de faire des choix de produits plus sûrs, de réduire les volumes et de procéder à des applications plus ciblées grâce à une approche économiquement et environnementalement responsable. Une stratégie d'intervention précoce nous donne la possibilité de comprendre si le fait de traiter des populations à faible densité est efficace pour ce qui est de faire en sorte qu'elles restent faibles. Nous sommes également en mesure de recourir à des technologies aéronautiques intelligentes afin que les applications soient effectuées à des taux, à des endroits et à des moments plus précis. Nous observons également une amélioration au chapitre du suivi radar des événements migratoires qui permettent la détection précoce et la planification des changements au sein des populations. Au Québec et en Ontario, les chercheurs du SCF travaillent dans le but de déterminer non seulement quand les événements de vaste dispersion se produisent, mais aussi de ce qui pourrait déclencher ces événements.

Nous avons également renforcé les communications avec le public et les médias au moyen de stratégies de communication comme le projet de science citoyenne primé « Pisseurs de tordeuses ». Les équipes de communication ont connu un succès exceptionnel pour ce qui est de joindre le public, d'expliquer la nature et les objectifs de la recherche et de répondre aux questions à mesure qu'elles étaient

soulevées. Le projet Pisseurs de tordeuses joint maintenant près de 500 domiciles par année, de Thunder Bay, en Ontario, à St. John's, à Terre-Neuve, et on a installé plus de 300 pièges au Nouveau-Brunswick seulement. Ce projet place une partie de la sensibilisation entre les mains du public intéressé et lui donne le pouvoir de faire quelque chose pour contribuer à la lutte contre ce ravageur.

La nature collaborative du programme d'EIE est un modèle de façon dont on peut réussir à mettre en œuvre la gestion des perturbations à grande échelle. Ce programme montre que plusieurs organismes ayant des intérêts et des buts différents peuvent travailler efficacement pour l'atteinte d'un objectif commun: la préservation des valeurs forestières contre la nature destructrice de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les résultats de la stratégie d'intervention précoce sont un succès mesurable. En 2018, moins de 1 000 hectares de défoliation ont été recensés au Nouveau-Brunswick, ce qui est moins que la superficie recensée en 2017. Ce résultat a été obtenu malgré la grave défoliation continue dans la région du Bas-Saint-Laurent du Québec, qui dépasse les deux millions d'hectares et qui avait lieu à moins de 50 kilomètres de la frontière du Nouveau-Brunswick en 2016.

En outre, les besoins en traitement ont été moins importants que prévu vers la fin du programme de traitement cette année. Selon le travail effectué au moyen des principaux modèles de croissance de population par M. David MacLean à l'Université du Nouveau-Brunswick, les zones traitées dans la province étaient moins nombreuses de presque un tiers par rapport à ce qui avait été prévu au départ. À ce jour, le taux d'acceptation est également très élevé chez les membres du public et les propriétaires de terres privées. De fait, moins de 5 % des propriétaires de boisé avec qui nous avons communiqué au sujet du traitement ont choisi de ne pas participer au programme de traitement.

Les éclosions de tordeuses des bourgeons de l'épinette peuvent durer des décennies. Il s'agit de la première approche proactive visant à lutter contre une éclosion, et nous croyons qu'il s'agit d'une solution à 300 millions de dollars à un problème de 15 milliards de dollars. Grâce au soutien continu de nos partenaires fédéraux, nous pourrions être en mesure de réduire les conséquences non seulement sur l'économie du Nouveau-Brunswick, mais aussi sur celles de nos voisins de l'Atlantique. Si cette stratégie s'avère fructueuse, elle deviendra la nouvelle norme partout au Canada pour les éclosions à venir de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et entraînera des économies économiques et écologiques majeures.

Je vous remercie infiniment de votre temps et de l'occasion qui m'est offerte.

• (1150)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Hehr, vous allez commencer.

L'hon. Kent Hehr (Calgary-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Notre gouvernement comprend que le changement climatique est réel et qu'il a des conséquences importantes partout dans le monde et ici, chez nous, du niveau des océans qui monte aux étés plus chauds, en passant par les hivers plus doux. Le problème de la lutte contre les ravageurs forestiers montre clairement que la protection de l'environnement et le fait d'aider l'économie vont de pair.

Le prix que nous attribuons à la pollution est un moyen pour nous de nous attaquer à ce problème. Quelles sont les conséquences potentielles du changement climatique sur les éclosions de ravageurs forestiers à venir?

Le président: Tout le monde peut intervenir.

M. Derek MacFarlane: Je peux commencer.

Il est certain que des données probantes indiquent que le changement climatique influe sur les ravageurs comme le dendroctone du pin ponderosa. Le plus puissant agent de lutte contre ce ravageur, ce sont les températures froides. L'absence de telles températures en Colombie-Britannique et en Alberta, dans une grande mesure, au cours des dernières années a contribué à l'expansion du dendroctone du pin ponderosa.

L'autre facteur est le fait que, lorsque des arbres sont morts ou en train de mourir, ces puits de carbone se transforment en sources de carbone, alors ils contribuent au CO₂ dans l'atmosphère. Il s'agit d'une autre conséquence négative liée aux éclosions de ravageurs.

Le président: Quelqu'un d'autre?

M. Chris Norfolk (gestionnaire, Développement forestier, Ministère du développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick): Merci, monsieur le président.

Je suis Chris Norfolk, du Nouveau-Brunswick. J'ajouterais aux commentaires formulés par mon collègue du Service canadien des forêts que ce qui préoccupe les aménagistes forestiers de partout au pays, c'est la possibilité que les forêts soient dans une situation de tension au moment où des ravageurs exotiques nouveaux et envahissants arrivent à nos frontières par diverses voies. À leur arrivée, les forêts sont déjà dans une situation de tension. Nous l'avons observé cette année au Nouveau-Brunswick, relativement à des problèmes de santé forestière qui, nous le croyons, pourraient être influencés par des tendances météorologiques.

Ce sont les conséquences cumulatives qui découlent non seulement de l'état environnemental direct créé par le changement climatique, soit des événements météorologiques extrêmes ou des températures plus chaudes, mais aussi de l'apparition de nouvelles voies d'introduction de ravageurs, qui rendront difficile la lutte antiparasitaire intégrée dans l'avenir.

L'hon. Kent Hehr: Nous avons entendu parler d'un cas, au Nouveau-Brunswick, où on met en œuvre une nouvelle stratégie directe afin de tenter de s'attaquer à la tordeuse. Je me demande si nous avons élaboré d'autres stratégies qui ont une application directe pour ce qui est de s'attaquer au dendroctone du pin et à d'autres espèces envahissantes que nous voyons apparaître. Avons-nous appris quoi que ce soit de nouveau des travaux consistant à tenter d'atténuer le problème que posent les ravageurs?

• (1155)

M. Jean-Luc St-Germain: Le cas du dendroctone du pin ponderosa est un peu différent de celui de la tordeuse des bourgeons de l'épinette forestière. Le dendroctone du pin ponderosa est un scolyte, alors il va sous l'écorce des arbres. On ne peut pas nécessairement traiter ce ravageur en pulvérisant un insecticide dans les airs, comme on le ferait dans le cas de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui est essentiellement une larve se nourrissant des aiguilles de l'arbre.

Nous réalisons des progrès pour ce qui est de comprendre comment le dendroctone se comporte, et nous pouvons améliorer l'efficacité d'un plus grand nombre d'options traditionnelles de lutte contre cet insecte. Ces progrès contribuent grandement à cibler les efforts pour nous aider à ralentir la propagation vers l'est, en Alberta.

L'agrile du frêne est un autre exemple de cas où nous faisons des progrès. Le Service canadien des forêts a conçu un insecticide systémique — TreeAzin —, qui sert à traiter des arbres de grande valeur dans les régions urbaines. Il protège ces arbres contre l'agrile

du frêne. Il s'agit d'une option qu'ont les propriétaires d'arbres ou les municipalités, qui leur permet de protéger leurs arbres contre l'agrile, mais il ne disparaîtra pas.

Nous étudions également d'autres options pour lutter contre les insectes à long terme, et le SCF dirige le déploiement d'un programme de lutte biologique au Québec et en Ontario. Essentiellement, nous libérons des guêpes parasitaires provenant de la Chine, qui, nous le savons, sont des ennemis naturels de l'agrile du frêne. Nous espérons réduire les populations et atténuer les conséquences que peuvent avoir ces ravageurs. Il s'agit d'un domaine d'étude sans fin. Nous tentons toujours d'améliorer notre façon de lutter contre ces ravageurs.

Merci.

Le président: Il vous reste environ une minute et demie. Voulez-vous partager votre temps de parole avec quelqu'un?

L'hon. Kent Hehr: Oui, ce serait excellent.

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Merci, Kent. Laissez-moi poursuivre sur le même sujet.

Monsieur St-Germain, vous venez tout juste de dire quelque chose au sujet de l'agrile du frêne et de l'importation de guêpes de l'Asie pour lutter contre le problème au moyen d'une nouvelle espèce envahissante. Cette façon de faire pourrait-elle entraîner des préjudices en aval en ce qui a trait aux populations d'abeilles mellifères existantes et à d'autres choses auxquelles ces guêpes pourraient s'attaquer?

M. Jean-Luc St-Germain: On suit un processus très rigoureux pour permettre l'introduction intentionnelle d'une espèce provenant d'autres pays. Ce processus a été suivi dans le cas de ces guêpes. Aux États-Unis, on utilise également les mêmes guêpes parasitaires dans les forêts. Une évaluation très rigoureuse a été effectuée pour que l'on puisse s'assurer que l'introduction de ces guêpes au Canada ne produira aucun effet indésirable.

M. Nick Whalen: C'est excellent. Je suis heureux de l'entendre.

Quand les responsables américains ont décidé d'importer leurs guêpes de l'Asie afin de mieux traiter le problème, ont-ils consulté leurs homologues canadiens, ou bien un consortium international a-t-il discuté de la façon dont notre écologie commune allait être gérée? Rencontrez-vous régulièrement vos homologues américains pour discuter de ces types d'enjeux?

M. Jean-Luc St-Germain: Nous collaborons étroitement avec les États-Unis.

M. Derek MacFarlane: Oui.

M. Jean-Luc St-Germain: En fait, les États-Unis ont fourni les premiers lots de guêpes qui ont été libérées au Canada. Les Américains possèdent une installation très efficace pour la production de ces ravageurs. Nous produisons maintenant nos propres guêpes, ici même, au Canada, par l'intermédiaire de notre Centre de foresterie des Grands Lacs. Nous disposons d'installations, ici même, lesquelles sont utilisées à cette fin, mais, oui, il y a une collaboration continue avec les États-Unis.

M. Nick Whalen: Le processus reproductif des guêpes est-il contrôlé, afin qu'elles ne puissent pas se reproduire dans la nature?

M. Jean-Luc St-Germain: Nous évaluons encore l'incidence qu'elles ont sur l'agrile du frêne et si elles se portent bien dans notre environnement naturel. Il faudra encore quelques années de plus avant que nous puissions affirmer qu'elles sont efficaces et qu'elles se portent bien dans nos forêts.

M. Nick Whalen: Merci, monsieur St-Germain.

Le président: Allez-y, monsieur Falk.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous nos témoins, ceux qui comparaissent par vidéoconférence et ceux qui sont présents sur place.

Monsieur MacFarlane, je voudrais commencer par vous. Quelle est la compétence du Service canadien des forêts?

M. Derek MacFarlane: Notre compétence est concentrée à l'échelon national, mais nous possédons cinq laboratoires régionaux répartis dans l'ensemble du pays. Nous sommes essentiellement une organisation de politique scientifique. Comme nous l'avons mentionné, les provinces et les territoires sont responsables de la gestion des forêts qui relèvent de leur compétence.

Nous offrons aux aménagistes forestiers des résultats fondés sur des données scientifiques pour l'élaboration de politiques et de programmes relatifs à la lutte antiparasitaire, mais nous n'avons pas pour mandat de mettre en œuvre ces politiques et programmes à l'intérieur des provinces.

M. Ted Falk: Travaillez-vous là-dessus avec vos homologues provinciaux?

• (1200)

M. Derek MacFarlane: Tout à fait. Nos collègues ont mentionné le Conseil canadien des ministres des forêts. Il y a un groupe de travail sur les ravageurs forestiers, qui compte des représentants de l'ensemble des provinces et des territoires ainsi que nos collègues de l'ACIA. Nous collaborons sur ce front également.

M. Ted Falk: En ce qui concerne le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette, pouvez-vous informer le Comité des préjudices ou des dommages que peuvent infliger ces deux ravageurs?

M. Derek MacFarlane: C'est mon collègue ici présent qui connaît les chiffres, mais, en Colombie-Britannique, les conséquences sont importantes. Le dendroctone du pin ponderosa a détruit plus de la moitié des pins exploitables de la province, ce qui a une énorme incidence sur les stocks de bois. En Alberta, il a des conséquences sur les contreforts des Rocheuses. Il se trouve actuellement du côté est de la province. Manifestement, le dendroctone du pin ponderosa influe considérablement sur la qualité du bois d'œuvre et sur les stocks dans ces deux provinces.

Il en va de même pour la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Au Québec, il s'agit d'un problème important. Plus de 25 millions d'hectares sont actuellement touchés, alors elle a des conséquences sur les stocks de bois. Comme mes collègues du Nouveau-Brunswick viennent tout juste de le mentionner, toute la vision de cette nouvelle approche d'intervention précoce à l'égard de ce ravageur vise à prévenir une éclosion, ce qui est considérablement différent.

M. Ted Falk: En fin de compte, les dommages subis sont la mort de l'arbre et de la forêt. Les ravageurs rendent-ils le bois ou le produit complètement inutilisable?

M. Derek MacFarlane: Cela dépend. Je suis désolé de ne pas vous donner de réponse précise, mais cela dépend de l'environnement dans lequel il se trouve. Une éclosion de dendroctone du pin ponderosa peut durer deux, trois, quatre ans, et même plus longtemps, dans des conditions sèches. Évidemment, la qualité se détériore. Ce ravageur a également un champignon qui tache le bois, alors la qualité du bois d'œuvre se détériore également.

M. Ted Falk: Ce n'est pas comme s'il ajoutait de la valeur.

M. Derek MacFarlane: Dans le cas de certains marchés à créneaux, il pourrait ajouter de la valeur, mais, en ce qui concerne les marchés traditionnels du bois d'œuvre de qualité, les conséquences ne sont pas bonnes.

M. Ted Falk: Nous avons beaucoup entendu parler des incendies de forêt qui ont eu lieu en Colombie-Britannique cet été. Quelles conséquences ces incendies ont-elles sur l'infestation?

M. Derek MacFarlane: Du point de vue des arbres morts et mourants, j'affirmerais que les infestations augmentent le risque d'incendies de forêt. Pas mal d'efforts ont été déployés au cours des dernières années dans le but de réduire le risque autour des collectivités, y compris celles des Autochtones.

M. Ted Falk: Je n'ai pas tout à fait bien compris la réponse, alors je reviendrai simplement aux dommages que causent les ravageurs. Le bois est-il complètement inutilisable une fois qu'il a été infecté par le dendroctone du pin ponderosa? Peut-on encore l'utiliser? Doit-il être récolté rapidement, dans ce cas?

M. Derek MacFarlane: C'est exact. Il est certain que le temps est un facteur à prendre en considération, mais, encore une fois, cela dépend de l'environnement dans lequel se trouvent les arbres. Après quatre ou cinq années de défoliation continue, les arbres se détériorent, et la tordeuse des bourgeons de l'épinette les tue. Un problème d'approvisionnement en bois est associé à cette situation.

M. Ted Falk: Monsieur Anderson, voudriez-vous donner des précisions sur ces aspects?

M. William Anderson: L'ACIA n'intervient pas directement à l'égard des deux espèces que vous venez tout juste de mentionner. Elles sont considérées comme des phytoravageurs non réglementés, alors nous ne participons pas aux interventions, pour l'instant.

M. Ted Falk: Vous assumez une très grande responsabilité sur le plan de l'application de la loi, je crois.

M. William Anderson: Oui. Nous sommes un organisme de réglementation. Nous avons certainement la capacité d'utiliser des outils. Leur efficacité dépend beaucoup de la situation, de la biologie et de l'étendue de la répartition, car elles sont liées à des limites de mouvement — la capacité d'entrer dans des zones désignées comme étant réglementées et d'en sortir. Si la répartition est vaste, il n'est pas pratique de mettre en œuvre ces outils.

M. Ted Falk: Vous avez évoqué la capacité qu'ont certains de ces ravageurs exotiques d'être des auto-stoppeurs. Quel est votre rôle à cet égard? Vous en avez un peu parlé. Vous inspectez certains des navires qui arrivent en provenance de ports asiatiques. Dans quelle mesure votre lutte contre ces ravageurs est-elle dynamique et active?

M. William Anderson: Nous nous concentrons de plus en plus sur la prévention de ces ravageurs envahissants qui arrivent au Canada. Nous reconnaissons qu'ils n'arrivent habituellement pas à l'intérieur d'une denrée agricole, même s'ils le peuvent.

Nous élaborons des approches axées sur les systèmes et les programmes d'accréditation. Nous travaillons avec des partenaires commerciaux et, idéalement, nous collaborons avec ceux qui assument eux-mêmes la responsabilité de s'assurer qu'ils ne transportent pas de ravageurs qui, nous le savons, suscitent des préoccupations dans leur pays d'origine. Par exemple, dans le cas d'expéditions en provenance de l'Asie, nous tenons des discussions et obtenons à l'avance des engagements des navires qui quittent le port afin que les expéditeurs aient répondu aux exigences et procédé aux dépistages nécessaires pour s'assurer que les ravageurs qui nous préoccupent ont été décelés et retirés. Par exemple, en ce qui concerne la spongieuse asiatique, nous maintenons les navires à distance, à deux kilomètres du port, et nous envoyons des gens les inspecter là-bas pour nous assurer que l'accréditation est assez rigoureuse et qu'elle fonctionne.

• (1205)

M. Ted Falk: Vous avez abordé les deux méthodes employées pour s'attaquer aux espèces envahissantes. Pouvez-vous nous donner des détails sur les deux? Que supposent ces processus?

M. William Anderson: Voulez-vous parler du programme d'éradication ou de celui de « ralentissement de la propagation » que nous avons mis en place?

M. Ted Falk: Je veux parler des deux. Ce sont les deux méthodes.

M. William Anderson: Encore une fois, cela dépend de ce que nous savons au sujet de la biologie de l'espèce et de la rapidité avec laquelle elle se déplace naturellement par rapport au déplacement assisté par les humains. Cela dépend de la mesure dans laquelle un ravageur particulier est établi.

Si nous voulions emprunter la voie de l'éradication, comme nous l'avons fait à un stade précoce dans le cas de la spongieuse asiatique, à Vancouver et à Toronto, nous procéderions à une évaluation des risques visant à déterminer la probabilité de réussite. Cette évaluation supposerait la réglementation de l'endroit. Dans le cas de Toronto, nous avons abattu un grand nombre des arbres hôtes afin que le longicorne asiatique n'ait plus de source d'alimentation. Ensuite, nous assurons un suivi et une surveillance pendant cinq ans, et nous respectons les normes et les engagements internationaux afin de pouvoir déclarer que nous avons réussi à éradiquer le ravageur en question.

Dans d'autres cas, comme dans celui du longicorne brun de l'épinette, le ravageur est fortement établi, et nous ne sommes pas en position de l'éradiquer en raison des coûts que cela supposerait. Nous croyons savoir et comprenons que le ravageur, en soi, se déplace à un certain rythme, lequel est grandement accéléré par les déplacements assistés par les humains, qu'il s'agisse de billots qui se déplacent d'un chantier à un lieu sans ravageur ou de bois de chauffage, alors nous imposons des limites à ces endroits afin de ralentir la propagation parce que nous savons que la biologie naturelle du ravageur suppose qu'il se déplacera lentement. Nous gagnons du temps en n'accéléralant pas ce déplacement par l'intervention humaine.

Le président: Merci.

Monsieur Cannings, allez-y.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Merci à tous de comparaître devant nous aujourd'hui.

J'ai beaucoup de questions à poser, mais je vais tenter d'aborder les sujets rapidement.

Je viens de la Colombie-Britannique, et le dendroctone du pin ponderosa présente un problème important pour nous, là-bas. Avant

d'obtenir cet emploi, j'étais écologiste, et j'ai pas mal travaillé auprès de l'industrie forestière.

Ce que j'ai vu dans le cas du dendroctone du pin ponderosa à l'échelon local, c'était que des zones de recherche avaient été établies où on balançait tout sur ces ravageurs dans les Cascades. On employait des méthodes de traitement coûteuses et à forte intensité, comme les pièges sexuels et des brûlis localisés, mais le problème ne faisait qu'empirer, quoi que nous fassions. À mes yeux, c'est la leçon que nous avons tirée, surtout de la dernière grande éclosion.

Je suis en train de regarder les cartes de sa propagation partout en Alberta. Y a-t-il quoi que ce soit que nous puissions faire pour arrêter la propagation, là-bas? J'ai des amis qui travaillent dans ce domaine et qui touchent un bon salaire à essayer. Quelle est la vraie stratégie, ou bien sommes-nous tout simplement pris avec quelque chose, et nous devrions espérer que les hivers soient précoces et froids et les étés, frais et humides?

M. Derek MacFarlane: Je peux commencer, puis peut-être que Jean-Luc pourra poursuivre.

Oui, absolument. Le cycle de vie normal du dendroctone du pin ponderosa est de huit à dix ans. Il a certainement duré plus longtemps en Colombie-Britannique, et la dernière éclosion a été assurément plus grave. La méthode traditionnelle consiste à couper, à empiler et à brûler chaque arbre et à s'en débarrasser et à modifier les régimes de récolte afin que l'on se concentre sur le bois infecté par le dendroctone, si on le peut. Toutefois, à ce stade, il n'y a vraiment pas beaucoup de nouveaux types de méthodes de lutte antiparasitaire que nous puissions utiliser. Le TreeAzin a été appliqué, mais il s'agit de centaines de dollars par arbre. Ce n'est pas pratique dans la forêt. Ce pourrait l'être dans le cas de type d'arbres dont la valeur est plus élevée.

Jean-Luc, voulez-vous formuler un commentaire?

M. Jean-Luc St-Germain: Dans certaines régions de l'Alberta, le dendroctone du pin ponderosa devient endémique pour ces forêts. Il s'y trouve depuis deux ou trois ans, et on s'attend à ce qu'il y reste. Dans les régions où les populations sont très importantes et causent des dommages, les approches de lutte antiparasitaire traditionnelles sont appliquées afin de gérer l'infestation ainsi que ses conséquences, alors des arbres sont abattus et brûlés.

Dans l'Est de l'Alberta, c'est un peu différent. Les possibilités de confiner le dendroctone par l'adoption des mêmes types d'approches sont plus nombreuses et appuyées par la surveillance intensive de leur population afin de ralentir considérablement la propagation vers l'est jusque dans la forêt boréale. Il existe des possibilités, parce que, dans cette région, les forêts de pins sont plus éparpillées. Elles ne sont pas aussi continues que celles que l'on voit en Colombie-Britannique, par exemple, et le climat y est un peu moins adapté. Certains facteurs nuisent au succès du dendroctone du pin ponderosa, mais il y a tout de même un risque qu'il se propage jusque dans la forêt boréale.

• (1210)

M. Richard Cannings: Exact.

Je voulais seulement vous poser une question, monsieur MacFarlane, au sujet de votre commentaire à propos de cette croyance selon laquelle le dendroctone du pin ponderosa tue des étendues de forêt, et puis que ces forêts deviennent plus propices aux incendies. En tant qu'écologiste, je n'ai jamais vu de données scientifiques le confirmant. Il me semble que, quand les pins sont rouges et qu'ils ont des aiguilles, ils sont susceptibles de prendre feu, mais qu'une fois qu'ils perdent leurs aiguilles, je pense que le feu aurait plus de difficulté à s'y répandre que dans une forêt verdoyante. Toutefois, je n'arrête pas d'entendre les gens répéter cela, et je me demande simplement si vous connaissez des sources scientifiques qui la confirment. J'ai regardé dans la littérature, mais je n'ai rien trouvé à l'appui de cette croyance.

M. Derek MacFarlane: Non, je pense que vous avez tout à fait raison dans vos commentaires. Pour ce qui est du feuillage vert et de celui du pin tordu latifolié, par exemple, j'affirmerais qu'il est plus susceptible de prendre feu s'il est mourant.

M. Richard Cannings: Oui.

Je vais passer à M. Anderson.

Vous avez mentionné certains des ravageurs d'arbres qui viennent au Canada. L'un des pires exemples que nous avons observés en Colombie-Britannique a eu lieu dans les années 1920. Je suppose que nous ne nous y connaissions pas vraiment, à l'époque, mais nous avons importé une grande quantité de pin blanc d'Europe, lesquels étaient porteurs de la rouille vésiculeuse, qui a essentiellement détruit les pins blancs de l'Amérique du Nord occidentale, et c'est encore un gros problème.

Je suppose que nous ne faisons plus venir d'arbres forestiers pour nos pépinières et que la majeure partie de ces cultures se fait au pays. Il y a dans ma circonscription des pépinières qui font beaucoup affaire avec les États-Unis. Elles font venir de petits végétaux des États-Unis, les font pousser, puis les exportent afin qu'ils retournent dans ce pays. Je me pose simplement des questions au sujet de la stratégie de la forteresse Amérique du Nord. Collaborons-nous avec les États-Unis à l'égard de ces problèmes? Quelles sont les différences, disons, entre la cargaison d'un navire en provenance de l'Asie et celle d'un camion qui traverse la frontière pour arriver dans le Sud de la Colombie-Britannique?

M. William Anderson: Je dirai qu'il y a la capacité de faire des échanges avec des marchandises ou des produits du bois ou billots canadiens, mais qu'il faudrait que ces échanges s'assortissent d'une évaluation des risques et de critères rigoureux que le pays exportateur devrait respecter dans le but de répondre à nos exigences avant que ces échanges puissent avoir lieu.

En ce qui concerne la façon dont nous travaillons avec les États-Unis, nous collaborons très étroitement. Je pense que nous adoptons une approche axée sur le périmètre nord-américain en ce qui a trait à la façon dont nous envisageons la capacité des ravageurs d'entrer par l'intermédiaire de l'Asie ou d'autres pays. Nous collaborons tout à fait. J'ai mentionné le programme d'accréditation que nous envisageons pour la spongieuse asiatique, par exemple. Il est exécuté en coordination par nos deux pays, à l'aide des mêmes critères et grâce à la même entraide, afin que nous puissions nous assurer que nous tenons ce ravageur à l'écart, en prenant les mêmes mesures et en travaillant avec les pays qui nous envoient leurs exportations afin de veiller à ce qu'ils respectent les règles et comprennent ce qu'on attend d'eux.

M. Richard Cannings: D'accord, bien.

J'ai une question très rapide à poser aux gens du Nouveau-Brunswick. Je crois savoir que vous intervenez tôt dans le cycle.

Existe-t-il des données probantes tirées d'expériences passées au Nouveau-Brunswick, selon lesquelles le fait de tenter de l'attaquer au sommet du cycle pourrait seulement prolonger le cycle, abaisser le sommet, mais le faire durer plus longtemps? S'agit-il d'un risque?

M. Chris Ward: Voulez-vous répondre à cette question?

M. Chris Norfolk: Je ne suis au courant d'aucune donnée probante qui montre que nous avons prolongé le cycle d'éclosion par les efforts que nous avons déployés au fil de la progression de l'éclosion à la fin des années 1970 et 1980. Il se pourrait qu'il y ait eu des effets indirects, mais je ne les connais pas. Je suis plus à l'aise de vous parler des résultats que nous avons observés à la suite de la dernière éclosion, qui a commencé dans la région du Nouveau-Brunswick vers 2013 et des aspects positifs que nous avons constatés dans le cadre de cette intervention précoce, au début du cycle.

Nous possédons un dossier scientifique assez complet de la progression des cycles d'éclosion et des populations qui se déplacent dans les forêts de l'Atlantique. Plus particulièrement, je songe à la lutte antiparasitaire à grande échelle — si on veut — qui a été mise en oeuvre sur l'île du Cap Breton et en Nouvelle-Écosse durant le dernier cycle d'éclosion. Nous examinons des mesures de lutte antiparasitaire efficaces afin de tenter de comprendre la dynamique des populations et les conséquences.

Pour répondre à votre question précisément, je ne suis pas au courant de quoi que ce soit de concluant.

• (1215)

M. Richard Cannings: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Whalen, nous allons passer à vous.

M. Nick Whalen: Merci, monsieur le président.

Merci à tous de vous être présentés. Il est bon de savoir que nous avons invité les bonnes personnes à comparaître à l'occasion de notre première séance sur ce sujet important.

Cette conversation me rappelle l'époque où je fréquentais l'école secondaire. J'avais eu l'occasion d'assister à un séminaire de débat national tenu en Colombie-Britannique. Nous discutons de développement durable. C'était notre thème. Nous parlions d'un ravageur forestier. Ce devait être... Y avait-il un autre coléoptère à l'oeuvre dans les années 1980, le quelque chose du Douglas, peut-être un dendroctone du Douglas?

M. Derek MacFarlane: Le dendroctone de l'épinette?

M. Nick Whalen: C'est possible.

Il était question d'un autre ravageur, mais c'est la même situation qui se répète perpétuellement: les lieux où, en raison du changement climatique, nous observons la migration de ravageurs et le besoin de lutter contre eux. Quelle est l'ampleur de ce problème dans l'Ouest des États-Unis? Les Américains gèrent-ils mieux leurs forêts que nous gérons les nôtres, puisque nous ne lisons pas continuellement dans les journaux des articles au sujet du dendroctone du pin ponderosa dans les bosquets de bois d'oeuvre américain?

M. Jean-Luc St-Germain: Aux États-Unis, le dendroctone du pin ponderosa a présenté un problème très grave au cours de la dernière décennie, voire même depuis plus longtemps, et on fait face aux mêmes problèmes qu'ici, en plus du fait qu'un grand nombre des régions qui ont été touchées sont des zones récréatives — des parcs nationaux, par exemple —, alors on doit s'occuper un peu plus des questions de sécurité pour les visiteurs de ces endroits. On adopte des approches semblables pour lutter contre le dendroctone du pin ponderosa et d'autres ravageurs. Il y a beaucoup de collaboration entre le Canada et les États-Unis, beaucoup d'échanges de connaissances scientifiques et de technologie. J'affirmerais que nos approches de lutte contre les ravageurs forestiers sont assez semblables.

M. Nick Whalen: Lorsque nous regardons les vues aériennes de ces forêts après qu'elles ont été infestées, nous voyons très clairement à l'œil nu quels arbres sont malades et lesquels ne le sont pas, alors on peut supposer que des mesures technologiques pourraient être prises à une certaine étape du cycle de vie du dendroctone pour établir l'endroit où il se trouve. Pourquoi les tactiques employées au Nouveau-Brunswick ne l'ont-elles pas été en Colombie-Britannique et, maintenant, en Alberta, pour cibler les régions d'infestation? Ne devrions-nous pas simplement récolter tous ces arbres, de toute façon, afin qu'ils ne deviennent pas du combustible pour les incendies de forêt majeurs que nous avons vus?

M. Derek MacFarlane: La stratégie consistant à « ralentir la propagation » dans la région de l'Est de l'Alberta, qui a été élaborée par l'entremise du groupe de travail sur les ravageurs forestiers du Conseil canadien des ministres des forêts, constitue dans un sens une approche semblable à celle qui est adoptée au Nouveau-Brunswick.

M. Nick Whalen: D'accord.

M. Derek MacFarlane: La façon dont nous pourrions appliquer cette approche à d'autres ravageurs partout au pays et ailleurs sera un résultat de la stratégie d'intervention précoce adoptée au Nouveau-Brunswick. Si elle fonctionne, il est à espérer que cette stratégie expérimentale sera appliquée à d'autres ravageurs. Il était trop tard pour la Colombie-Britannique. Dans cette province, on n'y a même pas pensé, quand l'éclosion a commencé.

M. Nick Whalen: D'accord. Je trouve difficile à croire que l'on n'ait pas songé au microciblage des ravageurs, mais peut-être qu'on n'avait pas la capacité de le faire. Dire qu'on n'y a pas pensé... Même dans le cadre des débats auxquels j'ai participé dans les années 1990, je suis certain que nous en avons parlé.

Si nous examinons la situation au Nouveau-Brunswick, vous avez des voisins qui ont des problèmes plus graves que les vôtres: le Québec. Quand vous parlez de cette solution à 300 millions de dollars à un problème de 15 milliards de dollars, s'agit-il de la région dans son ensemble ou seulement du problème touchant l'intérieur du Nouveau-Brunswick? Durant quelle période est-ce que vous envisagez de dépenser ces fonds?

M. Chris Norfolk: Nous quantifions ces coûts, de même que ceux qui sont liés à la solution, par rapport à la portée du cycle d'éclosion en entier. Nous étudions une période de 30 ans, qui correspond à la durée que nous utilisons pour simuler les conséquences et pour quantifier les coûts. Ces chiffres sont pertinents pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Il s'agit de l'échelle de la proposition qu'ont présentée les intervenants du Partenariat pour une forêt en santé. Elle serait à l'extérieur du Québec, mais comprendrait les provinces de l'Atlantique.

• (1220)

M. Nick Whalen: Je sais que, dans des régions comme la baie des Chaleurs, dans une grande mesure, on lutte contre l'infestation au moment où le ravageur traverse la frontière. Si nous devons adopter une approche axée sur la transition de la défense du Canada atlantique vers le Québec et le Maine, quelle serait la somme nécessaire pour que nous puissions lutter à l'échelle de l'écosystème plutôt qu'à l'intérieur des frontières d'une province?

M. Chris Norfolk: Monsieur le président, l'État du Maine s'intéresse certainement beaucoup à la recherche qui est effectuée actuellement dans le Canada atlantique. Cet État participe régulièrement au Partenariat pour une forêt en santé à divers égards, sur les plans de la recherche et des communications. En outre, nous échangeons régulièrement des données avec nos collègues américains. Jusqu'ici, nous n'avons pas observé de progressions dans la même mesure que ce que nous avons vu dans le Nord du Nouveau-Brunswick. On dirait simplement qu'en raison de la direction dans laquelle l'éclosion se propage, elle n'a pas encore atteint l'État du Maine.

Je crois que les responsables de cet État souhaitent tirer profit de certains des avantages de la recherche qui a été menée du côté canadien. Ils surveillent très attentivement notre taux de réussite, alors je ne serais pas surpris de voir les Américains envisager l'adoption d'une approche d'intervention précoce quand des populations importantes de dendroctones seront détectées là-bas.

Quant à la région du Québec — et je laisserai peut-être la parole à certains de mes collègues fédéraux —, je crois simplement que cette solution de rechange n'y était pas accessible au moment où l'éclosion a véritablement commencé, au nord du fleuve Saint-Laurent. Cet événement remonte au tout début des années 2000. La majeure partie de la recherche produite et générée au Québec est simplement arrivée à un certain moment après le début de l'éclosion dans cette province.

M. Nick Whalen: Merci beaucoup.

Je vais revenir à M. MacFarlane. Si nous devons avoir ces vastes bosquets d'arbres morts au Québec, dans 10 ans, je ne voudrais pas être dans une situation où les futurs parlementaires discutent d'énormes incendies de forêt qui font rage au Québec, mais que rien n'a pu être fait pour les prévenir parce que nous disons: « Tout cela est dû au changement climatique ». Il arrive un certain moment où on peut blâmer qui on veut, mais il s'agit d'un événement prévisible, dans l'avenir, d'après ce qui se passe en Colombie-Britannique, où de vastes étendues d'arbres morts vont brûler. Nous vous demandons ce que nous pouvons faire en tant que gouvernement pour faciliter l'atténuation de cette catastrophe future.

M. Derek MacFarlane: Je ne peux pas dire ce que feraient les responsables du Québec, mais la récupération des arbres morts et mourants constitue certainement une option pour toute administration durant une éclosion. Pour revenir sur ce qu'affirmaient mes collègues de la province, on s'intéresse beaucoup à cette stratégie d'intervention précoce. On nous l'a dit. En théorie, elle pourrait être appliquée au front de l'Ouest, si le ravageur se propage dans cette direction, dans une situation semblable à ce qui se passe dans le Nord du Nouveau-Brunswick, et qu'il commence tout juste à se propager dans la région. On pourrait adopter cette approche. Essentiellement, il incombe à la province de décider si elle y aura recours.

M. Nick Whalen: À un endroit comme la Colombie-Britannique, où, même si la moitié des forêts n'ont pas brûlé cette année, beaucoup ont été ravagées par des incendies, et où un grand nombre ont brûlé l'an dernier, nous sommes très susceptibles de faire face, l'an prochain, à une autre année où la forêt infestée par le dendroctone du pin ponderosa prendra feu. Que pouvons-nous et devrions-nous faire maintenant, et comment le gouvernement fédéral peut-il contribuer à la lutte contre ce ravageur avant que l'incendie ne se déclare?

Devions-nous couper des bandes autour du bois mort afin que nous ayons déjà créé un tampon pour les pompiers? Quels types de techniques pouvons-nous et devrions-nous promouvoir afin d'atténuer ce qui est en réalité une catastrophe inévitable avant que la forêt soit incendiée?

Le président: Vous allez devoir répondre à cette question en 30 secondes, environ.

M. Derek MacFarlane: Depuis 2002, nous avons consacré beaucoup d'argent à l'atténuation des risques, à la réduction du risque d'incendie dans les collectivités, autochtones et autres, avoisinantes. Voilà le genre d'initiatives auxquelles le gouvernement fédéral participe. Je suppose que nous n'avons pas encore déterminé si nous allons prendre part à ces interventions dans l'avenir.

M. Nick Whalen: Arrêter de participer à l'atténuation...

Le président: Monsieur Whalen, je dois vous arrêter.

Monsieur Schmale, vous disposez de cinq minutes.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

À mes amis du Nouveau-Brunswick: pouvez-vous nous expliquer la chronologie et les limites provinciales pour chaque ravageur? Lorsqu'on découvre une éclosion, je suppose que c'est de compétence locale et provinciale. Y a-t-il une première étape locale d'abord, ou bien s'en remet-on strictement à la province, qui doit prendre les mesures initiales?

• (1225)

M. Chris Norfolk: Dans notre cas, la province a pour mandat de détecter et de surveiller tous les problèmes de santé de la forêt. Dans le cas de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la genèse de son éclosion a été détectée par la province — je pense —, puis simultanément par certains de nos partenaires de recherche également. Aucune administration à l'échelon local n'a joué un rôle de premier plan à cet égard.

M. Jamie Schmale: D'accord. Simplement pour préciser, lorsque la province découvre un ravageur et commence à prendre des mesures, à quel moment le gouvernement fédéral intervient-il? Ou bien êtes-vous en communication constante à toutes les étapes du processus?

M. Chris Norfolk: En ce qui concerne la tordeuse des bourgeons de l'épinette en particulier, je qualifierais notre relation avec le gouvernement fédéral de très étroite, surtout compte tenu du fait que le Service canadien des forêts participe activement à la recherche sur ce ravageur depuis de nombreuses décennies. Au moment de la découverte de l'éclosion, nous avons communiqué presque immédiatement avec nos partenaires fédéraux afin d'obtenir des conseils et du soutien.

M. Jamie Schmale: Pour ce qui est du travail sur le terrain, est-ce principalement la tâche des autorités provinciales?

M. Chris Norfolk: Oui.

M. Jamie Schmale: Les conseils sont donnés par les organismes fédéraux aux autorités provinciales. Le travail sur le terrain est effectué principalement par les autorités provinciales.

M. Chris Ward: Oui. Au Nouveau-Brunswick, la surveillance des populations est effectuée par la province et par l'industrie. L'industrie contribue à la surveillance. Il s'agit d'un engagement qui doit être appuyé tous les ans. La surveillance de la population est la clé de la lutte antiparasitaire, alors c'est quelque chose à l'égard de quoi nous sommes engagés et que nous faisons annuellement.

M. Chris Norfolk: Dans le cas du traitement, c'est le ministre provincial qui a le pouvoir législatif de l'autoriser.

M. Jamie Schmale: D'accord. Simplement afin que je comprenne bien, lorsque la surveillance a lieu, est-ce que ce sont les coffres provinciaux qui financent tout cela, ou bien le gouvernement fédéral offre-t-il un module de financement auquel vous pouvez recourir pour obtenir de l'aide à cet égard?

M. Chris Norfolk: En ce qui concerne la dernière expérience liée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette — encore une fois, elle a véritablement commencé vers 2013 —, nous nous sommes débrouillés pour beaucoup travailler en partenariat avec notre industrie forestière afin de faciliter la surveillance sur le terrain, simplement parce qu'elle possède le personnel nécessaire et qu'elle gère activement la forêt. Elle a également un intérêt direct envers les résultats de la surveillance, alors elle participe avec enthousiasme à l'effort.

En guise d'exemple, cette année, nous avons mis en place approximativement 2 000 points dans l'ensemble de la province. Même si je n'ai pas les chiffres directement sous les yeux, selon mon estimation, environ 35 à 40 % de ces points ont été mis en place par l'industrie forestière. Le reste l'a principalement été par la province, par nos propres employés.

M. Jamie Schmale: Y a-t-il quoi que ce soit d'autre à l'égard de quoi vous recommanderiez au gouvernement fédéral de fournir de l'aide à l'échelon provincial, des points de vue de la surveillance, du traitement ou de je ne sais quoi? Y a-t-il quelque chose dans quoi vous considérez que nous pouvons être plus efficaces?

M. Chris Ward: Comme j'ai tenté de le dire dans ma déclaration préliminaire de 10 minutes, je pense que le gouvernement fédéral — par l'intermédiaire de RNCan et du SCF — apporte une contribution très précieuse à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il y a eu de nombreuses décennies de collaboration et une énorme contribution apportée à la science.

Je pense que le gouvernement provincial a la responsabilité de surveiller les ravageurs, de combattre leur influence et de protéger les forêts. Le SCF contribue énormément à la science et aux données fondamentales, et je pense qu'il devrait continuer de le faire.

Le président: Merci.

Monsieur Harvey, allez-y.

M. T.J. Harvey (Tobique—Mactaquac, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les invités de s'être présentés aujourd'hui.

Je veux commencer par Chris et Chris. Je suis heureux de vous voir. Je me réjouis d'obtenir vos commentaires sur cet enjeu. Il s'agit certainement d'un problème avec lequel nous, en tant que province, avons été aux prises, sans doute depuis 60 ans, d'un point de vue commercial.

Je veux aborder quelque chose pour commencer. Dans un commentaire formulé plus tôt, mon collègue a mentionné son travail en tant qu'écologiste et affirmé que nous avons peut-être effectué suffisamment de recherche en ce qui concerne certains de ces ravageurs. On aurait dit qu'il indiquait que nous devrions peut-être adopter l'approche consistant simplement à permettre au cycle de suivre son cours.

Je me demandais si vous voudriez approfondir un peu ce commentaire, Chris, et simplement nous donner des détails sur la pression économique qu'a exercée la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le passé sur le Canada atlantique — non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi du fait qu'il s'agit de la province la plus susceptible d'être touchée en raison de sa proximité avec le Québec — et sur la mesure dans laquelle cette espèce est envahissante pour une province aussi petite que la nôtre, alors que nous sommes à côté d'un énorme problème.

• (1230)

M. Chris Ward: Il y a là beaucoup d'histoire. Elle est bien documentée. Environ la moitié de la forêt du Nouveau-Brunswick se compose de bosquets de conifères purs. Nos stocks et notre consommation de bois concordent, de sorte que la majeure partie des stocks de bois qui sont consommés actuellement et qui le seront dans l'avenir, étant donné les capacités industrielles qui sont renforcées, correspondent tout à fait à l'offre. Les conséquences sur les stocks ont des répercussions sur les emplois et sur la capacité de continuer à exploiter les usines. Cette approche revêt une grande importance dans ce cas, pour ce qui est de conserver les emplois et les stocks de bois dans les usines.

À la lumière de notre expérience, les réductions au chapitre des stocks de bois pourraient être de l'ordre de 20 %. Une telle réduction des stocks de bois aurait des conséquences majeures sur l'emploi dans la province.

M. T.J. Harvey: Je vais simplement poursuivre un peu sur ce sujet. Comme je viens du Nouveau-Brunswick et compte tenu du rôle que joue de plus en plus la production acéricole dans l'économie de la province depuis quelques années et de l'étroite proximité entre les propriétaires de petits boisés privés, les terres provinciales et les grands joueurs industriels et de la manière dont ils interagissent ensemble, pouvez-vous nous parler, du point de vue de la gestion de la totalité des fibres, de certaines des conséquences négatives indirectes de cette situation? Souvent, nous parlons de la fibre que nous récoltons, mais nous n'abordons pas nécessairement la fibre que nous avons besoin de voir à la verticale. En outre, notre forêt est pas mal composée de végétation mixte dans une petite province. Quelle est l'importance de cet aspect en ce qui a trait à l'industrie acéricole au Nouveau-Brunswick?

M. Chris Ward: J'ai commencé par le fait que notre forêt est mixte dans de nombreuses situations et que le sort des résineux a certainement une incidence sur celui d'autres essences se trouvant dans le bosquet et dans les autres industries. Si la forêt était touchée, la capacité de récolte réduite dans l'avenir nuirait aux autres utilisateurs de bois de feuillus. La capacité de produire du bois d'œuvre sur certaines terres nous permet de ne pas en produire sur d'autres et de mener des activités comme l'acériculture. Il est certain que la forêt est reliée et qu'il est important de gérer toutes les essences.

M. T.J. Harvey: Parfait.

Allez-y, Chris.

M. Chris Norfolk: Si je pouvais ajouter quelque chose à la réponse, nous croyons également savoir que les vieilles forêts sont

particulièrement importantes au Nouveau-Brunswick, dans une région où, comme l'a mentionné mon collègue, la moitié des forêts sont composées d'essences de sapin baumier et d'épinette, et nous comprenons qu'un grand nombre des éléments de notre biodiversité dépendent de ces vieilles forêts. La tordeuse des bourgeons de l'épinette ne reconnaît pas les frontières entre les forêts gérées principalement pour la production du bois d'œuvre et celles qui sont gérées à des fins de conservation. Cette situation peut également exercer des pressions indirectes sur la capacité de l'industrie de compenser les pertes subies dans d'autres régions.

M. T.J. Harvey: Parfait. Je vous remercie, Chris.

Monsieur Anderson, vous avez abordé plus tôt la spongieuse. Bien entendu, au Canada atlantique, nous avons une très solide industrie du sapin de Noël. Ce secteur tente de s'accroître et de se diversifier. Une chose que j'ai remarquée — et j'ai tenu des conversations avec un grand groupe de producteurs de sapins de Noël —, c'est qu'au Canada atlantique, on cherche toujours à ajouter de la valeur à leur industrie.

Les exigences phytosanitaires relatives à la spongieuse sont une chose qui leur occasionne des difficultés. Bien entendu, on gère le boisé en entier et on l'approuve ou le désapprouve, mais, le moment venu d'expédier un sapin de Noël, il faut un certificat phytosanitaire pour en expédier un seul, et ce certificat a un coût. Ce coût est bien plus important que celui de l'expédition d'un chargement complet d'arbres de Noël. Je me demande si on peut faire quoi que ce soit pour reconnaître la perte de revenu pour les provinces du Canada atlantique que cette exigence occasionne et peut-être s'il existe un moyen qui nous permettrait de simplifier ce processus afin de le rendre plus viable commercialement pour nos producteurs.

• (1235)

M. William Anderson: Je pense certes qu'il existe des possibilités. Nous travaillons avec nos homologues américains et d'autres pays vers lesquels nous exporterions pour voir à quoi ils sont ouverts. Nous espérons adopter une approche plus systémique, comme je l'ai mentionné plus tôt, pas des exigences phytosanitaires propres et applicables à chaque arbre. Ce n'est pas l'approche la plus pratique.

M. T.J. Harvey: Exact.

M. William Anderson: Nous sommes en train d'en discuter. Nous tenons des réunions régulières par l'intermédiaire de notre Organisation nord-américaine pour la protection des plantes. Nous avons établi un programme et y avons intégré des priorités. Nous avons abordé ces enjeux dans le passé. Je pense que les gens sont disposés à aborder ces questions et de nouvelles approches. Je n'ai rien de définitif à vous communiquer pour l'instant, toutefois. C'est quelque chose dont nous parlons en ce qui concerne la facilitation des échanges commerciaux.

M. T.J. Harvey: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Harvey.

Monsieur Schmale, vous avez de nouveau la parole.

M. Jamie Schmale: Merci beaucoup.

Je ne suis pas certain de qui l'a mentionné plus tôt; je pense que c'était M. MacFarlane. Nous discutons de ce qui arrive lorsqu'une infestation est découverte. Si je me souviens bien, il faut à peu près cinq ans avant que le ravageur se propage et que les arbres soient complètement détruits. Est-ce que mes souvenirs sont exacts?

M. Derek MacFarlane: Parlez-vous de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en particulier?

M. Jamie Schmale: Oui.

M. Derek MacFarlane: Cela varie en fonction de l'insecte, mais, si vous parlez de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, de quatre à cinq années de défoliation continue tueraient assurément des arbres.

M. Jamie Schmale: D'accord. Si une infestation est découverte, on dispose d'environ cinq ans. Y aurait-il un rôle à jouer, quelque part, pour un partenaire du secteur privé qui dirait: « D'accord, il y a une infestation. Nous disposons d'environ cinq ans. Intervenons rapidement, procurons-nous ce dont nous avons besoin, et contribuons ainsi à lutter contre ce ravageur »?

M. Derek MacFarlane: Oui, et mes collègues provinciaux sont probablement mieux placés pour répondre à cette question. Certes, des changements apportés au calendrier des récoltes et ce genre de choses seraient une option.

M. Jamie Schmale: D'accord, peut-être que je vais poser la question à nos amis du Nouveau-Brunswick.

M. Chris Ward: Oui, comme je l'ai dit plus tôt, notre capacité industrielle, c'est-à-dire les usines de la province et la chaîne de valeur qu'elles ont créée sont très étroitement liées aux stocks de bois, du point de vue des essences qui sont récoltées ou des produits qui sont consommés. Il est certainement possible d'adapter son calendrier de récolte, pourvu qu'il tienne encore compte de la consommation industrielle. Sinon, une certaine adaptation doit avoir lieu d'un côté ou des deux.

M. Jamie Schmale: Exact. Je sais que les données proviennent du Nouveau-Brunswick seulement et qu'il est difficile de formuler des commentaires sur les autres provinces, mais savez-vous combien d'ententes ont été conclues ou si des partenariats sont en croissance à ce stade?

M. Chris Ward: Vous pourriez poser cette question à nos collègues fédéraux.

M. Jamie Schmale: Monsieur MacFarlane, il est difficile pour eux de formuler des commentaires concernant l'extérieur du Nouveau-Brunswick, mais connaissez-vous d'autres provinces, où des partenariats sont établis avec des entités provinciales travaillant avec le secteur privé afin de commencer à nettoyer les zones qui ont été infestées?

M. Derek MacFarlane: Oh, bien sûr. Jean-Luc vient du Québec, et il pourrait vous en parler. Je sais qu'en Alberta, on a modifié le régime de récolte afin de tenter de saisir le plus possible du bois d'œuvre infecté par le coléoptère alpin.

M. Jamie Schmale: Exact. Vous considéreriez probablement qu'il s'agit de l'un des outils de votre boîte à outils servant à combattre ces infestations.

M. Derek MacFarlane: Absolument, oui.

M. Jamie Schmale: J'aurais souhaité que quelqu'un puisse m'orienter en ce qui concerne les parcs nationaux. Si une infestation a lieu dans un parc national, il est impossible de faire intervenir une entreprise du secteur privé et de commencer à récolter le bois qui s'y trouve. Est-ce exact?

M. Derek MacFarlane: Il faudrait que vous posiez la question à Parcs Canada. Nous aidons à surveiller les ravageurs et les infestations par ces insectes dans les parcs, mais les responsables élaborent leurs propres stratégies en ce qui a trait à leur façon de gérer les terres forestières situées à l'intérieur de ces parcs.

M. Jamie Schmale: Se tourneraient-ils vers vous pour obtenir des conseils, étant donné que vous êtes probablement les mieux placés pour formuler ces recommandations?

M. Derek MacFarlane: Bien sûr.

M. Jean-Luc St-Germain: En guise d'exemple, nous effectuons de la prospection aérienne dans le but de déceler les risques pour la santé des forêts dans les parcs nationaux montagneux. Nous travaillons en étroite collaboration avec Parcs Canada à cet égard, et nous donnons des conseils sur les options de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa. Bien entendu, ce sont des zones de conservation, alors les objectifs pourraient être un peu différents de ceux qui sont fixés dans le cas des forêts commerciales.

M. Jamie Schmale: Exact, mais l'établissement d'un partenariat avec le secteur privé serait-il quelque chose que vous pourriez envisager, à la lumière du fait que nous ne voulons évidemment pas que ce ravageur se propage davantage? Il ne s'agit que d'une parmi une série d'options qui pourraient être utiles, et elle réduirait probablement aussi le fardeau sur les contribuables.

● (1240)

M. Jean-Luc St-Germain: Dans le cas des parcs nationaux, nous adresserions la question à Parcs Canada.

M. Jamie Schmale: Serait-ce quelque chose que vous recommanderiez?

M. Jean-Luc St-Germain: Cela dépend toujours de l'objectif et des résultats qui sont attendus. Le secteur privé a-t-il un rôle à jouer à cet égard? En réalité, cela dépend de l'objectif. S'il s'agit d'atténuer les risques d'incendie, peut-être pas.

M. Jamie Schmale: D'accord, mais...

M. Jean-Luc St-Germain: Il s'agit du principal facteur stimulant la lutte contre le dendroctone du pin dans les parcs nationaux... les questions touchant la sécurité. La récolte des arbres pourrait ne pas être...

M. Jamie Schmale: C'est certain, mais le résultat est le même. Nous voulons que la propagation cesse.

M. Jean-Luc St-Germain: Exact, mais le retrait des arbres de la forêt pourrait avoir d'autres conséquences que le fait de les laisser sur place et de les brûler, par exemple.

M. Jamie Schmale: Dans la plupart des cas, combien de temps faut-il avant qu'ils soient replantés?

M. Jean-Luc St-Germain: Pardon?

M. Jamie Schmale: Combien de temps faut-il avant que les arbres soient replantés, dans la plupart des cas? Manifestement, quand on retire des arbres, quelle que soit l'utilisation qu'on fait du bois, la plupart des sociétés forestières replantent...

M. Derek MacFarlane: C'est trois pour un.

M. Jamie Schmale: Manifestement, vous ne travaillez pas pour Parcs Canada, mais si vous recommandez un partenariat avec le secteur privé, pourrions-nous l'utiliser en tant qu'outil pour mieux répartir et réduire le coût pour les contribuables? Et le fait qu'ils sont replantés après... S'agirait-il, en apparence, de quelque chose qui pourrait être envisagé, ou bien qui pourrait être recommandé par votre organisme à Parcs Canada?

M. Jean-Luc St-Germain: Mon collègue peut me corriger, mais je ne pense pas que notre ministère adresse habituellement des recommandations opérationnelles à Parcs Canada. Il s'agit davantage d'un point de vue stratégique.

Le président: Merci. Nous allons devoir nous arrêter là.

Monsieur Serré, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Français]

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs présentations.

J'aimerais revenir sur la compétence provinciale en matière de foresterie et sur les recommandations que vous pourriez faire à notre comité à cet égard.

Les premières recommandations requièrent plus d'argent, mais je ne veux pas parler d'argent nécessairement.

Dans l'optique d'une approche pancanadienne, qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire pour appuyer les provinces, afin qu'elles ne réinventent pas la roue chaque fois? Pouvez-vous faire des recommandations particulières au Comité pour appuyer les provinces en ce sens?

[Traduction]

M. Chris Ward: Je répéterai une fois de plus que l'accent mis sur la recherche par le SCF a été une expérience très positive pour nous. Le fait que ce service est situé à Fredericton, au Nouveau-Brunswick — chez nous —, présente un énorme avantage pour nous. C'est extrêmement avantageux pour notre lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Je pense que la première chose que le gouvernement fédéral peut faire pour les provinces consiste à continuer d'appuyer la recherche. C'est une chose qui ne fait pas partie de notre mandat.

M. Derek MacFarlane: Je peux ajouter quelque chose à cette réponse.

Je mentionnerai encore une fois la stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers. Il s'agit en réalité d'une collaboration avec l'ensemble des provinces et des territoires ainsi qu'avec l'ACIA, et nous tenons compte des enjeux touchant l'industrie. Il s'agit pour nous d'une tribune où échanger des pratiques exemplaires en matière de gestion. Les provinces et les territoires viennent tout juste de confirmer que cette approche est très valide et importante pour la lutte contre les ravageurs au Canada.

[Français]

M. Marc Serré: Je suis content que le budget de 2018 consacre 75 millions de dollars à l'innovation et à la recherche.

Monsieur Anderson, en matière d'innovation et de recherche, le Canada collabore-t-il avec les États-Unis en particulier pour effectuer de la recherche à long terme? Comme on l'a mentionné, tous les 8, 10 ou 50 ans, cela revient. Pourrait-il y avoir une collaboration plus étroite avec les États-Unis en matière de recherche et d'innovation?

[Traduction]

M. William Anderson: En ce qui concerne les recherches portant sur les forêts, le secteur forestier est comme les provinces du point de vue de la dépendance envers notre organisme de recherche. Nous le considérons presque comme RNCan, là-bas. Nous ne participons actuellement pas directement à la recherche menée en collaboration avec l'ACIA et nos homologues, mais je présume que RNCan travaille en très étroite collaboration à cet égard.

● (1245)

M. Derek MacFarlane: Je peux ajouter un peu de détail à cette réponse. Nous avons de nombreux exemples de collaboration entre nos chercheurs et ceux des États-Unis sur un certain nombre de fronts. Nous avons récemment tenu un sommet Canada-États-Unis sur la santé des forêts, en février. Entre autres, la lutte contre les ravageurs est un domaine dans lequel nous avons reconnu avoir une

longue histoire de collaboration, et nous allons l'améliorer et continuer de le faire dans l'avenir.

[Français]

M. Marc Serré: Je ne sais pas qui de M. MacFarlane ou de M. Anderson a parlé, dans sa présentation, de sensibilisation du public pour mobiliser les Canadiens. Quoi qu'il en soit, quelles recommandations le Comité pourrait-il faire pour promouvoir l'engagement des Canadiens envers la protection des forêts?

[Traduction]

M. William Anderson: J'affirmerais que tout accroissement de la sensibilisation que nous faisons au sein de la population au sujet des conséquences négatives que peuvent avoir les mesures prises dans le cadre de certaines activités sur la propagation des ravageurs serait fortement appuyé par l'organisme. En plus de la surveillance réglementaire, le fait d'amener les Canadiens à comprendre que des choses simples, comme déplacer du bois de chauffage d'une zone qui est infestée vers une autre qui ne l'est pas, contribue à propager le ravageur en question... Plus on entend parler du fait que les mesures simples auxquelles les gens pourraient ne pas réfléchir ont en fait une très grande incidence sur la propagation des ravageurs, mieux c'est.

M. Marc Serré: Monsieur MacFarlane, l'association a-t-elle formulé dans le passé des recommandations visant à s'assurer que nous améliorons le libellé des accords commerciaux internationaux?

M. Derek MacFarlane: Il vaudrait mieux adresser cette question à mon collègue.

M. Marc Serré: D'accord.

M. William Anderson: Nous avons la Convention internationale pour la protection des végétaux, où nous travaillons en très étroite collaboration avec d'autres pays. Il s'agit d'un traité. Nous travaillons sur les normes collectivement. Les pays qui y sont partie s'affairent à réduire au minimum les conséquences de la circulation des ravageurs partout sur la planète. Dans le cadre des rencontres, on effectue de la régularisation, et on établit des priorités avec les comités qui se réunissent dans la région en question afin de discuter des endroits où nous pouvons élaborer de nouvelles normes ou apporter davantage de précisions. J'ai mentionné la mesure phytosanitaire relative aux emballages en bois, ainsi que l'incidence qu'elle a eue en ce qui a trait à la réduction de la propagation des ravageurs. C'était un vecteur majeur pour les emballages en bois dans tous les envois de matériaux qui vont et qui viennent dans le monde entier.

Maintenant, tous les pays qui sont partie à la CIPV s'assurent que le bois utilisé dans ces emballages est traité. Il porte un tampon qui le confirme. Il est inspecté afin que l'on puisse s'assurer que tout ce qui est déplacé d'un pays à un autre ne l'est qu'à l'aide de ce bois, sans quoi l'envoi n'est pas conforme, n'a pas le droit d'entrer dans notre pays et est traité en conséquence.

Je pense qu'on prête actuellement beaucoup d'attention aux endroits où nous pouvons établir des normes de collaboration afin que nous puissions obtenir des résultats très efficaces comme celui-là. Nous renforçons les capacités et cherchons d'autres domaines liés à d'autres marchandises auxquelles nous pourrions peut-être appliquer ces normes également.

M. Marc Serré: Merci.

Le président: Merci, monsieur Serré.

Monsieur Cannings, vous disposez de trois minutes, et il s'agira du dernier segment.

M. Richard Cannings: Merci.

Je pense que je vais m'adresser à l'équipe du Nouveau-Brunswick ici présente, afin d'obtenir un peu plus de détails à ce sujet et de tirer quelque chose au clair. M. Harvey a affirmé avoir l'impression que je disais: « Laissez les choses se faire ». Ce que j'essayais de dire, c'était qu'il est bon que vous tentiez d'intervenir tôt à cet égard. Je pense qu'il s'agit de la bonne façon de procéder. Une fois que l'éclosion s'élargit, il est très difficile de lutter, et il pourrait y avoir d'autres conséquences.

C'était l'idée qui sous-tendait cette question. M. Harvey a affirmé que je jetais tout simplement l'ensemble de l'industrie forestière par-dessus bord.

M. T.J. Harvey: Non, j'ai dit ce que vous aviez dit.

M. Richard Cannings: Je parlais du dendroctone du pin également.

Quoi qu'il en soit, je me demande si vous pourriez formuler un commentaire à ce sujet. Je sais que vous venez du Nouveau-Brunswick, mais que se passe-t-il au Québec, à côté de chez vous, avec quoi vous devez composer? C'est de là que provient la pression exercée par l'infestation. À quelle étape s'agit-il d'une infestation, et quelles mesures prend-on à cet endroit par rapport à ce que vous faites?

M. Chris Ward: Voulez-vous commencer?

M. Chris Norfolk: Nous échangeons régulièrement des renseignements avec nos collègues du Québec. Nous croyons savoir que l'éclosion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'intensifie en Gaspésie et au sud du Saint-Laurent. Cette situation crée un centre de population, si on veut, qui apporte des milliards de nouveaux individus dans le système du Nouveau-Brunswick chaque année. Nous ne voulons pas formuler de commentaires sur les politiques et sur les approches de lutte antiparasitaire du gouvernement du Québec, mais toute activité qu'il entreprend dans la région limitrophe du Canada atlantique a un effet positif sur notre propre problème lié

à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, simplement du fait qu'elle réduit les taux de population contiguë à nous.

● (1250)

M. Richard Cannings: J'ai une question de plus à poser à M. Anderson.

Dans vos commentaires, vous avez mentionné la flétrissure du chêne. Je viens tout juste d'apprendre l'existence de ce ravageur, la semaine dernière. Il semble être légèrement différent. On dirait qu'il est indigène de l'Amérique du Nord, mais qu'il marche en direction nord, vers notre frontière. Disposez-vous de stratégies différentes pour le genre de ravageur qui pourrait traverser la frontière de son propre chef plutôt que grâce à des personnes qui transportent du bois de chauffage de l'autre côté?

M. William Anderson: Je crois que nous assurons actuellement une surveillance active. L'accès aux bûches provenant de certaines régions est limité, dans le cas de certaines usines, car on sait qu'elles se trouvent dans une région où on retrouve la flétrissure du chêne. Je ne connais pas les détails propres à tous les programmes qui sont en place relativement à ce ravageur, mais on assure une surveillance et on impose des limites quant aux sources d'approvisionnement des usines canadiennes lorsqu'il s'agit de régions des États-Unis où l'on retrouve la flétrissure du chêne.

M. Richard Cannings: Merci.

Le président: Merci, monsieur Cannings.

Messieurs, je vous remercie tous d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Malheureusement, le temps dont nous disposions pour la séance est écoulé. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de vous joindre à nous. Il s'agissait d'une contribution précieuse à une étude intéressante.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: <http://www.ourcommons.ca>